

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	<b>Séance du 9 février 2026</b>  Par suite d'une convocation en date du 3 février 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 9 février 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers :  En exercice : 15  Présents : 10  Votants : 10  <b>Délibération n°05_2026</b>	<b>Étaient présents :</b> Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, Alexandre BAUDET, Véronique LEGENDRE, André MORARD, Christophe VADON, Sébastien REY-GORREZ Gaëlle MESSINA, Christelle DEROBERT, Marie TROUILLET Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.  <b>Absents excusés :</b> Carole ETTORI (a donné pouvoir à Jérémie COURLET) Céline GEORG (a donné pouvoir à Marie TROUILLET), Aline SIMOES <b>Absents :</b> Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE <b>Secrétaire de séance :</b> Christelle DEROBERT

**Objet : VOTE DU CFU 2025 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire rappelle que le CFU (Compte Financier Unique) est la nouvelle présentation des comptes locaux. Il est la fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

Vu le Compte Financier Unique du budget principal de la commune de Minzier,  
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques,  
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,  
 Considérant les éléments susvisés,

COMMUNE DE MINZIER M14 - Budget Principal - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	I B1
--	---------

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
		Investissement		Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	884 972,84	1 356 420,00	2 241 392,84
	Recettes réalisées (1)	B	958 466,39	1 452 814,25	2 411 280,64
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 631 539,31	1 356 420,00	2 987 959,31
	Dépenses réalisées (1)	E	557 584,83	906 754,30	1 464 339,13
	Restes à réaliser	F	294 000,00	0,00	294 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	400 881,56	546 059,95	946 941,51
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	749 566,47	0,00	749 566,47
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	1 150 448,03	546 059,95	1 696 507,98
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-294 000,00	0,00	-294 000,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	856 448,03	546 059,95	1 402 507,98

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre.

Sur cette présentation, le doyen de l'assemblée, M. MORARD André, demande au conseil de délibérer.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal valide le CFU 2025 du budget principal tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET	Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT
---	--	---

